

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2025-13	15/07/2025	Convention MAD Terrain Bache Incendie DECI Jujurieux	À la suite de la non-conformité de l'équipement de défense extérieure contre l'incendie (DECI) signalée par le SDIS, la commune de Jujurieux doit implanter une bâche de défense incendie sur un terrain de la zone d'activité intercommunale "Ecosphère Proximité". Un terrain de 494 m ² est vendu à l'euro symbolique.
D-2025-14	15/07/2025	Avenant 1 Convention Délégation Compétence Région Transport à la demande	Cet avenant vise à étendre le périmètre de la délégation de compétences mobilité accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la CCRAPC : le service à la demande de transport de personnes (TAD).
D-2025-15	17/07/2025	Vente de Colonne de Tri Usagees	La CCRAPC dispose dans un local de stockage de 19 colonnes de tri (verre et papier) usagées, rendues inutiles à la suite de la fermeture de la déchèterie de Pont d'Ain. La société COMPLEMENTERRE en a fait l'acquisition en vue de valoriser les matériaux pour un montant global de 1 900 € TTC.
D-2025-16	12/09/2025	Conventions ADAPT'AGRI avec des producteurs du territoire	Dans le cadre du projet Adapt'Agri, 2 conventions sont signées pour la mise en place d'un essai de sursemis de prairies chez des éleveurs. Et 1 convention pour la mise en place de couverts végétaux en inter-rang chez des viticulteurs. Ces conventions s'appliquent à partir de l'entrée du producteur dans le projet et ira jusqu'au 31 décembre 2026. Aucun échange financier n'aura lieu entre les producteurs et la CCRAPC.
D-2025-17	12/09/2025	Attribution de marchés pour un levé topographique et une étude amiante/HAP sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux	Ces études s'inscrivent dans la perspective de l'aménagement cyclable prévu en 2026 sur la phase 1 de la liaison Pont-d'Ain – Saint-Jean-Le-Vieux, sur une portion de la RD12. Après analyse comparative, l'Agence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

			Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose de retenir la société ALIA GE pour le levé topographique, pour un montant de 1 730,00 € HT. Après analyse comparative, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose de retenir la société AC ENVIRONNEMENT pour l'étude amiante/HAP, pour un montant de 1 210,00 € HT.
--	--	--	--